

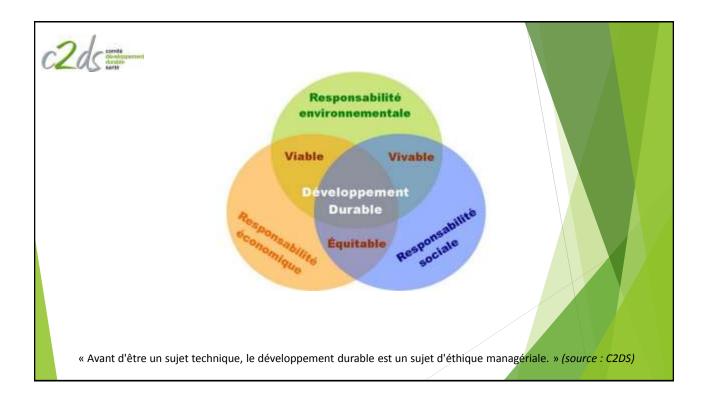
Développement durable et enjeux pour le secteur sanitaire et médico-social : les missions du C2DS

24.09.2019



Définitions

- Le développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (source : Commission Brundtland des Nations Unies † 1987).
- En 1992, le Sommet de la Terre à Rio, tenu sous l'égide des Nations unies, officialise la notion de développement durable et celle des trois piliers (économie/écologie/social) : un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable. (source : INSEE Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques)





Cadre réglementaire

- Les lois Grenelle 1 et 2
- Le Plan national santé environnement (PNSE) et ses déclinaisons régionales
- La Stratégie nationale de transition énergétique vers un développement durable (SNTEDD) 2014/2020
- La règlementation sur la transition énergétique

Réglementation spécifique secteur sanitaire et médico-social

- Certification HAS
- Évaluation externe



Indicateurs secteur sanitaire et médico-social



423 L/J – activité sanitaire 185 L/J – activité médico-sociale (source C2DS - 2017)



3,5 % des déchets français directs (source Ademe - 2015)



60 millions de m² de bâtiments sanitaires et 20 millions de bâtiments médico-sociaux (source ANAP - 2015)



13 % consommation énergétique du secteur tertiaire (source Ademe - 2015)

504 kWhep/m2 consommé par le secteur sanitaire (source C2DS - 2017) 274 kWhep/m2 consommés par le secteur médico-

social (source C2DS - 2017)



1,35 milliards de repas/ an (source PNA - 2015)



1.2 millions de salariés (source ANAP) Absentéisme 5,9 % (source Alma consulting - 2015) 2ème catégorie la plus exposée après les transports



24 milliards d'euros d'achats/an (source ANAP - 2015)

20 millions de patients/résidents accueillis/an



Mission de santé publique associée à la maîtrise des impacts de l'activité du secteur :

Serment d'Hippocrate : « D'abord ne pas nuire, ensuite soigner » => L'univers du soin et du « prendre soin » doit être exemplaire

Structurer une démarche développement durable ne se limite pas à répondre à la réglementation :

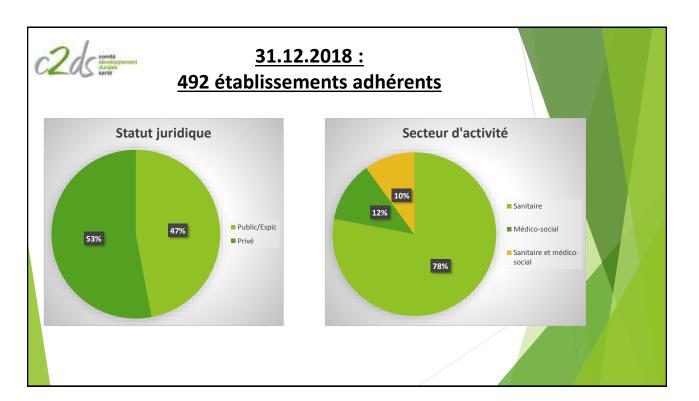
- Acte volontaire, synonyme d'engagement responsable
- > Acte fédérateur, qui doit mobiliser autour d'objectifs communs
- > Atout et non une contrainte

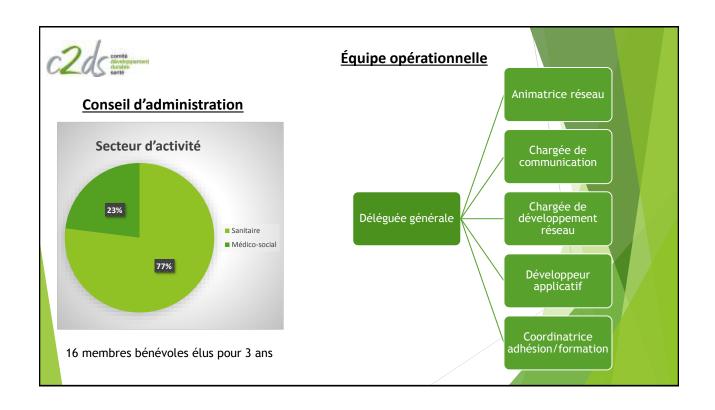
Le pari : mettre les structures sanitaires et médico-sociales au service d'un monde plus durable

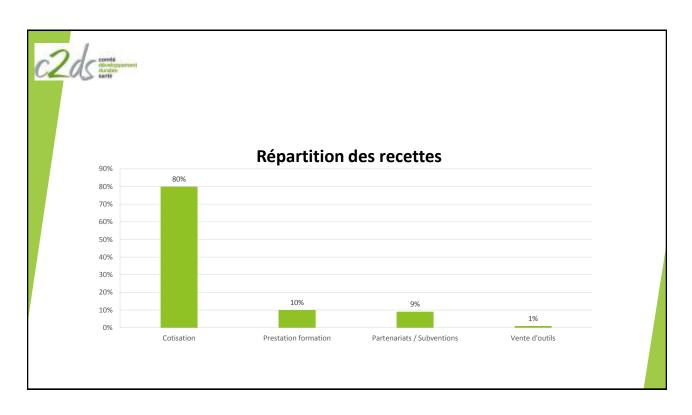


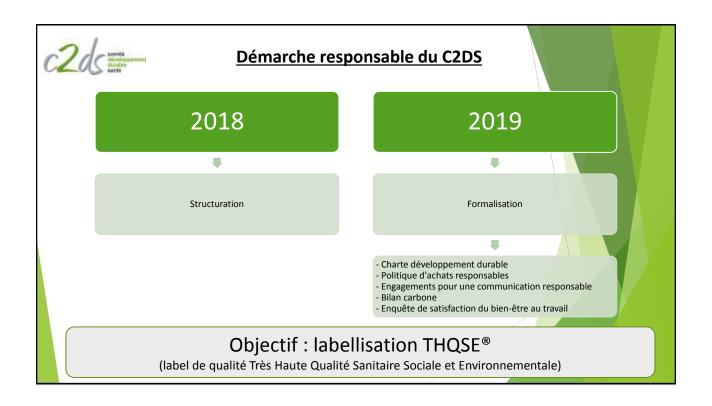
<u>Le C2DS :</u> <u>Un réseau pour fédérer et mobiliser</u>

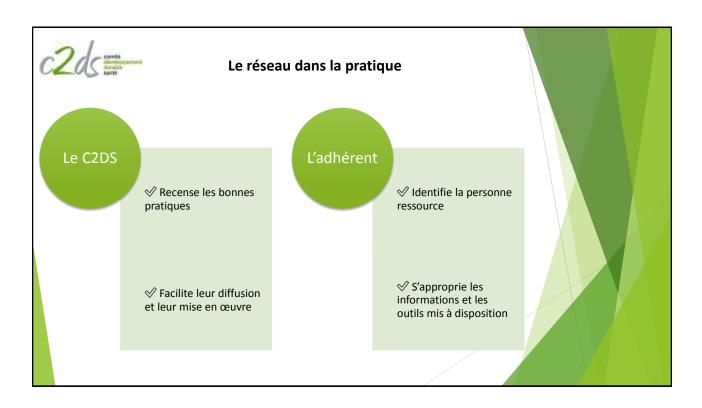
- Association loi 1901, créée en 2006, composée de professionnels de santé mobilisés par le développement durable.
- 17 membres fondateurs dont 14 directeurs de cliniques
- Objectif : mettre en commun leurs expériences et leurs actions en matière de développement durable et les partager avec les professionnels du secteur

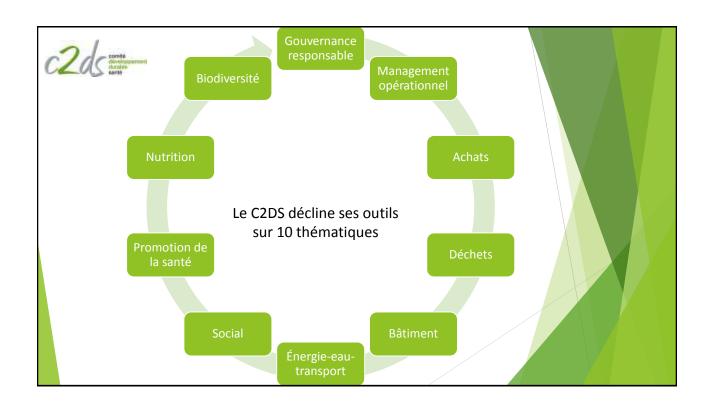




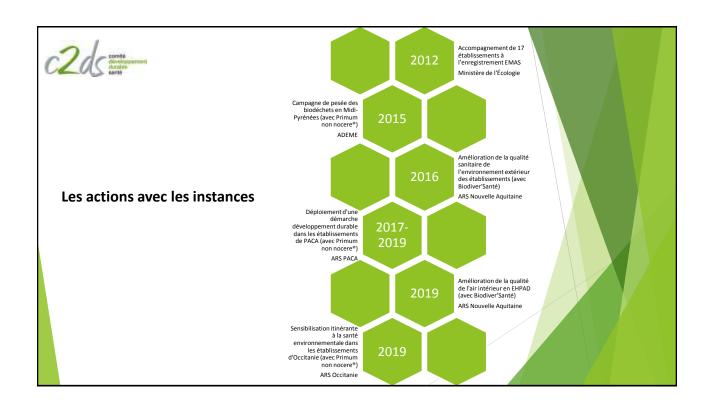


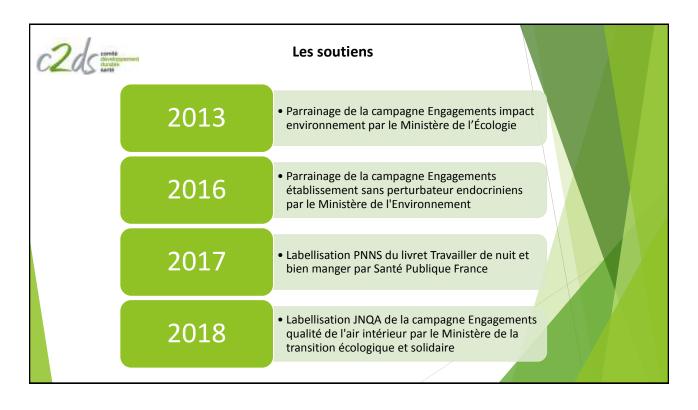


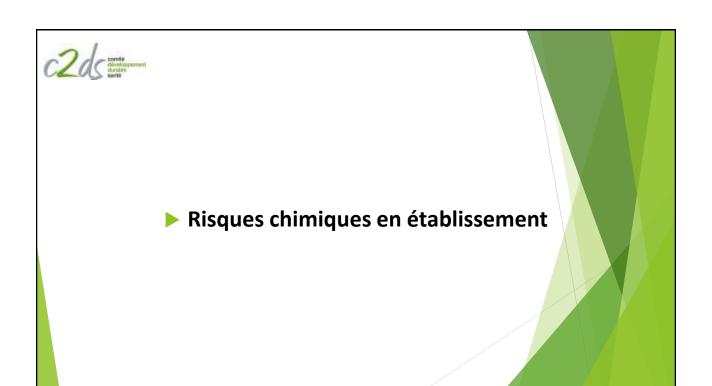


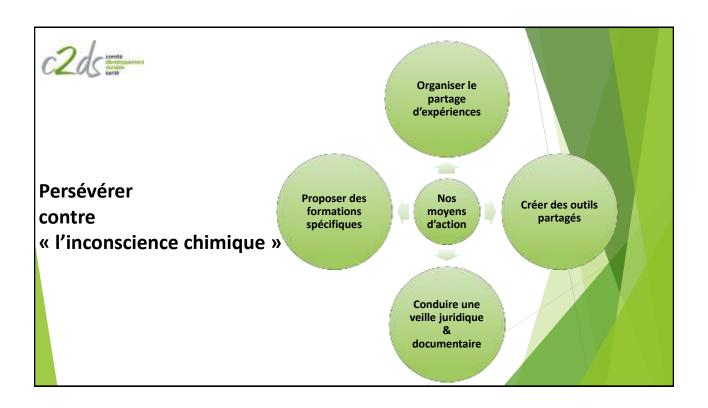














Agir grâce aux campagnes thématiques du C2DS



S'engager à informer le personnel féminin en âge de procréer des risques liés à l'exposition aux perturbateurs endocriniens.



Identifier les polluants pouvant se trouver dans les eaux usées pour les limiter à la source.





Prévenir l'exposition des salariés et usagers aux substances et équipements dangereux.



Surveiller l'organisation des locaux techniques.



